

15155/23 DEC 19/2023

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 novembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 novembre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 19/2023 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2023

E 18309

Bruxelles, le 8 novembre 2023
(OR. en)

15155/23

FIN 1137

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 novembre 2023
Destinataire:	Madame Esperanza SAMBLAS, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 19/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 19/2023.

p.j.: DEC 19/2023



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 07/11/2023

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2023

SECTION III - COMMISSION TITRES: 02, 06, 07, 10, 11, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 19/2023

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0602 Facilité pour la reprise et la résilience et instrument d'appui technique

POSTE - 06 02 99 01 Achèvement du programme d'appui à la réforme structurelle (PARS) -- Assistance technique opérationnelle transférée du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion (avant 2021)	CP	-5 000 000,00
---	----	---------------

DU CHAPITRE - 1110 Organismes décentralisés

ARTICLE - 11 10 01 Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	CE	-15 000 000,00
--	----	----------------

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés	CE	-842 000,00
	CP	-842 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0203 Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)

ARTICLE - 02 03 02 Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) -- Énergie	CE	842 000,00
	CP	842 000,00

AU CHAPITRE - 0703 Erasmus+

POSTE - 07 03 01 01 Promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'éducation et de formation, et la coopération, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation -- Gestion indirecte	CP	5 000 000,00
--	----	--------------

AU CHAPITRE - 1002 Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI)

ARTICLE - 10 02 01 Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI)	CE	15 000 000,00
---	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

06 02 99 01 - Achèvement du programme d'appui à la réforme structurelle (PARS) -- Assistance technique opérationnelle transférée du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion (avant 2021)

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2023

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	12 200 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	12 200 000,00
4 Crédits déjà utilisés	5 168 586,61
5 Crédits disponibles (3-4)	7 031 413,39
6 Prélèvement proposé	5 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 031 413,39
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	40,98 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	268 065,15
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2023	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite de la dernière révision des prévisions de paiements concernant les subventions, les marchés publics et les conventions de contribution, un montant de 5 millions d'EUR ne devrait pas être utilisé avant la fin de 2023 au titre de la ligne d'achèvement du programme d'appui à la réforme structurelle et peut être mis à disposition.

I.2

a) Intitulé de la ligne

11 10 01 - Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2023

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	743 614 137,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	743 614 137,00
4 Crédits déjà utilisés	728 614 137,00
5 Crédits disponibles (3-4)	15 000 000,00
6 Prélèvement proposé	15 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,02 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	45 322 615,27
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2023	0,27
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Frontex restitue 15 millions d'EUR en crédits d'engagement à la suite des retards enregistrés dans le recrutement du contingent permanent et du report à 2024 de la mise en service du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS).

L'acte de base de l'agence définit une trajectoire de croissance soutenue pour cette dernière, qui redouble constamment d'efforts pour améliorer son processus de recrutement et l'exécution de son budget. Le budget exécuté et les effectifs de Frontex sont respectivement passés de 361 millions d'EUR et 1 218 agents en 2020 à 689 millions d'EUR et 2 051 agents en 2022, et devraient s'élever au total à 845 millions d'EUR et 2 499 agents à la fin de 2023.

Il est proposé d'utiliser ces crédits disponibles pour renforcer le mécanisme thématique relevant du Fonds «Asile, migration et intégration».

I.3

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	308 427 303,00	143 649 604,00
2 Virements	-305 283 699,00	-140 506 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	3 143 604,00	3 143 604,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	3 143 604,00	3 143 604,00
6 Prélèvement proposé	842 000,00	842 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 301 604,00	2 301 604,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,27 %	0,59 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2023	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La refonte du règlement sur les marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène a nécessité la reprogrammation de la contribution à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) pour 2023. La fiche financière législative accompagnant la refonte du règlement prévoyait un montant de 0,8 million d'EUR pour couvrir les coûts liés aux ressources humaines et aux investissements informatiques supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du règlement. Ce montant a été placé dans la réserve pour 2023, dans l'attente de l'adoption du règlement. La réserve destinée à l'ACER était couverte par un redéploiement à partir de la ligne budgétaire 02 03 02 du programme MIE-Énergie.

L'adoption du règlement était initialement prévue pour la fin de l'année 2023. Toutefois, selon le dernier calendrier, celle-ci aura lieu en mars/avril 2024. Il est donc proposé de reverser les crédits au programme contributeur (MIE-Énergie).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

02 03 02 - Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) -- Énergie

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	851 372 269,00	253 228 000,00
2 Virements	0,00	-13 150 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	851 372 269,00	240 078 000,00
4 Crédits déjà utilisés	848 839 723,40	234 017 726,58
5 Crédits disponibles (3-4)	2 532 545,60	6 060 273,42
6. Renforcement demandé	842 000,00	842 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	3 374 545,60	6 902 273,42
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,10 %	0,33 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	206 543,50
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2023	7 570 860,01	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

L'adoption du règlement sur les marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène était initialement prévue pour la fin de l'année 2023.

Le MIE-Énergie est le programme contributeur qui couvre l'incidence budgétaire du règlement sur l'ACER. L'augmentation du budget de l'ACER (montant placé dans la réserve) a été financée par une réduction de la ligne budgétaire du MIE-Énergie. Le règlement n'étant pas adopté, le montant placé dans la réserve peut être libéré et reversé à la ligne budgétaire du MIE-Énergie.

II.2

a) Intitulé de la ligne

07 03 01 01 - Promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'éducation et de formation, et la coopération, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation -- Gestion indirecte

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2023

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 296 250 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	2 296 250 000,00
4 Crédits déjà utilisés	2 041 784 973,76
5 Crédits disponibles (3-4)	254 465 026,24
6. Renforcement demandé	5 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	259 465 026,24
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,22 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	15 452 540,60
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Compte tenu du renforcement déjà demandé dans le virement global (DEC 13/2023), les crédits de paiement supplémentaires de 5 millions d'EUR couvriront les paiements aux agences nationales, qui sont actuellement confrontées à des besoins financiers et des niveaux de préfinancement plus élevés que prévu initialement, ce qui indique une accélération de la mise en œuvre des actions relevant de la gestion indirecte.

II.3

a) Intitulé de la ligne

10 02 01 - Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI)

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2023

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 451 324 860,00
2 Virements	15 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 466 324 860,00
4 Crédits déjà utilisés	1 450 086 504,48
5 Crédits disponibles (3-4)	16 238 355,52
6. Renforcement demandé	15 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	31 238 355,52
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,03 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 534 809,98
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2023	0,59
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Le renforcement, à hauteur de 15 millions d'EUR en crédits d'engagement, en faveur du mécanisme thématique du FAMI est nécessaire, notamment en raison de l'augmentation significative des franchissements irréguliers des frontières le long de la route de la Méditerranée centrale, notamment depuis la Tunisie, et de celle des Balkans occidentaux.